



PENSION ALIMENTAIRE REJETEE

Par olivier72

Bonjour,

J'ai reçu le jugement du juge d'affaires familiales concernant ma demande de pension alimentaire. Sur le jugement est mentionné mes ressources mais concernant son père il est mentionné je cite " M.xxxxxx est sans emploi et a pour ressources le revenu de solidarité active soit " et la rien d'écrit soit un blanc.

A la fin du jugement est écrit "compte tenu de la situation et de l'absence de facultés contributives du père la demande de contribution et d'entretien est rejetée".

Comment le juge peut déterminer le montant de la pension puisque aucune ressource du père est mentionné auparavant dans le jugement

Merci de m'éclaircir